



COMPTE RENDU CODIR GESMA

08/12/2020



Présents : Y. Chevalerias ; A. François, C. Jouin, C. Prégniard, F. Boerkmann, JL Maroyer, D. Lachgar, C. Bolliger, R. Tallet, C. Chamoulaud, M. Vergnaud

Invités :

Excusés : N. Mokrani

Ordre du jour

Ouverture de la séance :

CODIR réalisé en visioconférence, mardi 8 décembre à 20h30

Proposition d'un logiciel de visio

Logiciel de visio : webex, 23 € par mois
Niveau I : Pas intéressé
Niveau II et III : pourrait être intéressant

Présentation du CR de l'AG

- CR pour lecture, approbation l'an prochain
- CR qui sera validé officiellement à la prochaine AG

Changement d'adresse postale du club

- Changement d'adresse : l'adresse postale actuellement indiquée sur les documents est celle de JC Dubois
- Changement au niveau de la fédération de l'adresse postale : à mettre chez François Boerkmann

Suivi administratif et financier

- Documents Préfecture suite à l'AG
- Trésorerie : Point sur la compta, et logiciel Basicompta
 - o Annie a mis en place la trésorerie sur Basicompta (location annuelle)
 - o Redéfinition des procédures de remboursement des frais et paiement des factures
 - o Possibilité de faire des points financiers par commission
 - o Suivi bancaire : 12 900 € sur le compte, le gros des rentrées actuelles étant lié aux adhésions
 - o Il faudrait revoir :
 - **le tableau d'amortissement du camion**. Il doit être actuellement de 23 500 € sur 8 ans,
 - **le défraiement des cadres** : François recalcule le montant des défraiements en fonction de la réalisation de l'année. Faut-il raisonner sur l'année civile ou de septembre à septembre ? Si l'adhérent demandait un remboursement en numéraire, il faudrait fixer un maximum à ne pas dépasser. Christian propose de ne pas dépasser la

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

part adhésion payée au GESMA. Sur le défraiement avec renonciation, il est possible de dépasser le forfait qui était défini mais à condition de remplir une feuille de déplacements sur des actions à définir (déplacement bureau, encadrement à la piscine...), voire certaines actions comme des formations, feuille validée par le Président. Le montant des frais apparaît en comptabilité en dépenses et en recettes. Richard envoie un exemple de fichier excel à remplir au moment de la déclaration d'impôt et Annie cherche les feuilles de déplacement utilisées dans une autre association. Sujet à approfondir ultérieurement.

- Préparation de la reprise : Adaptation de la cotisation club, remise septembre 2021
 - o Pas de déduction envisagée sur la cotisation 2021
 - o Le club va déjà assumer un manque à gagner par un nombre d'adhérents moindre
- Attribution d'une bourse à Christophe Bolliger (250 €) pour son MF1 à lui verser directement
- Discussion autour des bourses attribuées aux personnes qui réussissent un examen :
 - o Etudier les différentes possibilités : bourse avec un engagement sur plusieurs années, une feuille de défraiement pour les impôts : Christian P, Christophe, Richard, François, Marc
- A venir en janvier: assurance du local, du fourgon et des membres du bureau

Sujets non abordés à remettre à la prochaine réunion :

- AG extraordinaire : à faire avant la nouvelle saison,
- « Notices pour les diverses demandes »

Secrétariat

- Demande de subvention de la ville d'Angoulême 2021 est faite, à suivre
- Liste pour le bureau : dépôt Préfecture
- Adhérents : en baisse
- Organisation de la galette : vendredi 29 janvier, 20h, à Montauzier. François voit à Michel Bourdeau, sondage à lancer pour le nombre de galettes briochées ou frangipane

Fourgon

- Ancien fourgon : fin des remboursements en 2021, échéancier à envoyer à Annie (Yvon)
- Clôture de l'ancien et nouveau tableau pour le nouveau ?
- Contrôle technique (28/12/20) : Jean Christophe Dubois s'en occupe

Piscines

- Réouverture prévue fin janvier 2021

Secourisme

- Dossier en cours avec le CODEP : Christian Prégnyard
- Pour le GESMA
 - La formation Antheor : aujourd'hui elle est prévue sur 3 h. Christian propose de s'assurer des pré-requis nécessaires à une préparation d'Antheor et de faire un programme
 - RIFA : 8 H
 - A la reprise en janvier, Il faudrait s'assurer de la présence de masques dans le matériel de sécurité de la piscine
- Pour les manifestations, la connexion sur le site de la Préfecture permet de préparer le dossier de déclaration de manifestation

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême
Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Matériel, TIV

- Formation TIV : définir une date plutôt en janvier
- Achat : Flotteurs pour la NAP (on en est où?)
- Facture CODEP : Matériel (1000€)

CODEP

Nouveaux :
Francois Boerkmann,
membre de droit
NAP : Claude Pelletier
Patrick Lambert et
Yvon Chevalérias : se
présentent à l'élection

Reste au codep :
Apnée : Marc
Mounier
Souterraine : Jc
Dubois
PSP : C. Jouin
Bio et ref handi :
Bolliger C-
>trésorier(codep)

Départ :
Périllaud JF

Informations diverses

- Vêtements : logo dos ou cœur disponible au prix de vente = 5 €
- AG CSNA : Dubois JC, président de la commission souterraine
- AG Codep : « annulée », n'ont pas fait sortir tout le bureau et pb de communication.
- Les postulants du gesma pour le CODEP

Formations techniques

- Point sur les formations : Organisation de visio et bilan visio du jeudi 03/12
 - Niveau 1 : Pascal Gireau et JM Noel
 - Niveau 2 responsables Christophe et Marc Vergnaud
 - Niveau 3, responsable JP Guilloneau
 - Niveau 4, responsables Richard Tallet : E. Guillard, C. Trichard et A. Gaumont doivent passer la pratique en juin ou juillet,
 - Passerelle FFESSM/PADI : plutôt la prochaine saison, réflexion à terminer au plus tard en Juillet 2021
 - 4 E1 : Yvon C/Philippe F/Romuald G/Aymeric E ~~xx~~ Stage initial 12 et 13/12 annulé, Pas d'infos sur report ou annulation complète,
 - 1 TSI : François
 - Nitrox confirmé 19 et 23 octobre (FFESSM16) : Annulé
 - Trimix (interne gesma)

Nage avec Palmes

- Palmathlon : dimanche 18 avril 2021

Apnée

- Achat bouées et mousquetons : en stand by
- Créneaux Civaux le 19/2/20 (annulé) et le 7/2/21

PSP

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême
Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

- Compétition régionale 28 février 2021 : annulée

Souterraine

-

Site / Page Facebook

- Site wordpress : Dominique, Christophe, Richard xx Formation à faire
- Facebook : Christophe

Bio / Sorties

- Egypte : reporté du 5 au 12 juin 2021
- Sicile : annulé, avoir de 81 € par personne pour les plongeurs
- Philippines, 7 au 22 mars 2021 : 9 plongeurs
- Lavandou mai 2021 : 23 plongeurs + 5 accompagnants

Questions diverses

- Scellement de la barrière d'entrée

Fin de réunion : 23h

Prochaine réunion le jeudi 7 Janvier 2021 – 20h

La secrétaire de séance :

Dominique Lachgar

le président :

François Boerkmann

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen